

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-56
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière : DECISIONS
BUDGETAIRES

**OBJET : CONSTAT
DU COMPTE
GESTION 2021**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 07 AVRIL
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07 AVR. 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU 08 AVR. 2022

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe
GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-
MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Javier DE LA CASA,
Delphine SANTINI, Précillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien
ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

François DEMANGEOT Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Evelyne GUILHEM Donne procuration à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Régine SURRE Donne procuration à Denis BOUILLEUX,
Sabine CHABERT Donne procuration à Audrey GAIANI,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE,
Chantal BARTHES Donne procuration à Hélène GIRAL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Agnès SOULIER Donne procuration à Pierre BARBAUD,
Bruno PERLES Donne procuration à Précillia GRANIER,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés : Zohra KUFEL

Secrétaire : Madame Delphine SANTINI

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif VILLE de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte de gestion VILLE du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

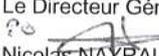
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 avril 2022



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
28 AVR. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
27 AVR 2022
Par publication le :
28 AVR. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le

Berger
Levaillant

ID : 011-211100763-20220414-DB202256-DE